



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 avril 2024
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

New York, 22-25 avril 2024

Projet de rapport

A. Ouverture et durée de la session

1. La session de 2024 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 25 avril 2024, en application des dispositions des paragraphes 130 à 132 du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
2. À la 1^{re} séance, le 22 avril 2024, la Présidente du Conseil économique et social, Paula Narváez (Chili), a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Secrétaire général a fait une déclaration.
4. À la même séance également, le Président de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, Dennis Francis (Trinité-et-Tobago), a prononcé une déclaration.
5. Toujours à la 1^{re} séance, la Directrice générale du Fonds monétaire international, Kristalina Georgieva, a fait une déclaration (vidéo préenregistrée).

[À compléter]

B. Ordre du jour

6. À sa 1^{re} séance, le forum a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [E/FFDF/2024/1](#). L'ordre du jour est le suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 2. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (résolution [78/231](#) de l'Assemblée générale) ;



- b) Débat général ;
 - c) Réunions-débats thématiques.
3. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental.
 4. Adoption du rapport.

C. Règlement intérieur

7. À la 1^{re} séance, les participants sont convenus, sur proposition de la Présidente du Conseil économique et social, que le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil ainsi que les dispositions pertinentes des résolutions [69/313](#), [70/192](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale, y compris toute décision du Conseil, s'appliqueraient lors des séances du forum et que, en cas de contradictions entre le règlement intérieur et les dispositions des résolutions de l'Assemblée et des décisions du Conseil, ces dernières prévaudraient.

D. Participation

8. Des représentant(e)s de ___ États Membres de l'Organisation des Nations Unies et États membres des institutions spécialisées et de l'Union européenne ont participé au forum. Étaient également présent(e)s des représentant(e)s d'organisations intergouvernementales et d'autres entités et des représentant(e)s d'organismes des Nations Unies, ainsi que des représentant(e)s d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/FFDF/2024/INF/1](#).

E. Documentation

9. On trouvera dans l'annexe du présent rapport la liste des documents dont le forum était saisi.

Annexe**Liste des documents**

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/FFDF/2024/1	1	Ordre du jour provisoire
E/FFDF/2024/2	2	Note du Secrétaire général sur le financement du développement durable
E/FFDF/2024/L.1	2	Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/FFDF/2024/INF/1		Liste des participants
